

# COMMUNIQUÉ

vendredi 13 mars 2020

## « Une action de soutien, à très court terme, sur les secteurs impactés par le COVID19 est urgente et vitale »

Les chambres consulaires et les organisations patronales d'Occitanie se mobilisent pour faire face à la plus grave crise sanitaire à laquelle elles ont été confrontées depuis leur création. Cette crise sanitaire a dès à présent un impact massif sur le tissu économique.

Nous saluons la prise de conscience et les décisions volontaristes du Président de la République qui a annoncé les mesures suivantes :

*Chômage partiel, avec mécanisme «exceptionnel et massif» pour protéger les salariés, les compétences et les entreprises, par une prise en charge exceptionnelle.*

*Citation du Président de la République : « Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et nos entreprises, quoi qu'il en coûte [...]. Un mécanisme exceptionnel de chômage partiel sera mis en œuvre [...], l'Etat prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux »*

*Report des charges et des impôts, pour le mois de mars 2020, pour toutes les entreprises qui le souhaitent, sans justification, sans formalité et sans pénalité*

*Citation du Président de la République : « Toutes les entreprises qui le souhaitent pourront reporter sans justification, sans formalité, sans pénalité, le paiement des cotisations et impôts dus en mars »*

Notre analyse de terrain, en totale proximité avec nos entreprises et leurs dirigeants, laisse apparaître que ces mesures ne suffiront pas. Elles constituent cependant un point de départ à la mobilisation générale des acteurs publics et privés. A ce titre, il est important de réintroduire de la prévisibilité dans nos activités. Après concertation, face à la gravité de la situation nous demandons :

**Une injection massive de trésorerie** dans les entreprises des secteurs d'activités sinistrés\*, par des mécanismes de prêts d'honneur, **sans caution, ni formalisme inadapté à la situation** ou sous forme de subvention, selon des dispositions précises. Cette mesure pourra être mobilisée par la création d'un fonds. Ce fonds devrait être abondé par toutes les collectivités : Région, Départements, Métropoles et Agglomérations.

Pour contribuer à la gestion de ce fonds, nous apporterons, par nos institutions et nos élus, tout concours à la bonne administration de ce dernier qui devra être mobilisable avant la fin du mois de mars 2020. Pour une action de très court terme, nous estimons le besoin à 10 M€, dans un premier temps.

*\*Sans exhaustivité, à ce jour, les secteurs les plus touchés sont l'événementiel, les transports, l'hôtellerie, la restauration et une partie des services et prestations dues aux entreprises ainsi que les activités touristiques et culturelles.*

**Un report des charges sociales dans leur intégralité** (parts salariales et patronales), des taxes et des impôts directs (IS et TVA notamment), **pour le trimestre à venir (avril, mai, juin 2020)** sur les mêmes bases que l'annonce du Président de la République pour le mois de mars.

*Cette possibilité avait été envisagée par l'ACOSS et les URSSAF, elle devra être généralisée à tout prélèvement.*

Pour contribuer à la bonne gestion de ces situations, nous pourrions constituer un Comité de Suivi Régional des Entreprises (CSRE) en mandatant des représentants de nos institutions mobilisables sous l'égide du Préfet de Région pour assurer la bonne prise en compte des attentes des entreprises d'Occitanie.

**Une garantie d'emprunt de 100 %\*** pour toute entreprise qui solliciterait un concours bancaire pour faire face à des difficultés ponctuelles liées à la situation.

*\*Ou en complément de garantie au taux de 90 % annoncé par le Ministère de l'économie et des finances*

Une généralisation des actions de soutien et de développement de nos entreprises déjà opérés par les organismes bancaires. A ce titre, nous demandons une solidarité financière des établissements de crédit par le **report de 6 mois de toute échéance**, sur sollicitation des entreprises, sans frais, ni pénalité.

Une extension, de la part des compagnies d'assurance, des garanties couvrant les pertes d'exploitation liées à la situation actuelle. Un travail de mobilisation et de dialogue sera mis en oeuvre avec le secteur de l'assurance afin de mobiliser des mesures de solidarité.

Une «solidarité économique» doit s'exprimer en écho à la situation. Les donneurs d'ordre publics et privés sauront incarner ce rôle qui leur est dévolu, dans la mesure des possibilités financières de chacun.

Le temps de la relance et du redéploiement devra s'envisager avec la préservation de l'ensemble de l'écosystème actuel, garantie du maintien du haut niveau de prestation attendu par les principaux donneurs d'ordre.

Parallèlement, nous mettons en place des procédures d'écoute et d'analyse fine des besoins de nos entreprises afin de disposer d'un état à jour et permanent de la situation socio-économique en Occitanie, secteur par secteur.

**Nous communiquerons aux entreprises un questionnaire ainsi qu'un document d'information communs, régulièrement mis à jour.**

Alain DI CRESCENZO  
Président CCI Occitanie



Serge CRABIÉ  
Président CRMA Occitanie



Samuel CETTE  
Président CPME Occitanie



Sophie GARCIA  
Présidente MEDEF Occitanie



Roland DELZERS  
Président U2P Occitanie



Contact CCI OCCITANIE  
Christian JOUVE, DG - c.jouve@occitanie.cci.fr

Contact CRMA OCCITANIE  
Chantal DEVEAUX - c.devaux@crma-occitanie.fr

Contact MEDEF OCCITANIE  
Jérôme Authier, DG - dg@medefoccitanie.fr

Contact CPME OCCITANIE  
Franck ZANINI, DG - fzanini@cpmeoccitanie.fr

Contact U2P Occitanie  
Mme Aurore AMÉAUME-RUMEAU - occitanie@u2p-france.fr